

Miroir pour sanitaires incassable rectangulaire

Prévention des risques

réf. 27270



Caractéristiques du miroir sanitaire

- Matière : Miroir en aluminium pur recouvert d'une couche de 5 mm de plexiglas en acrylique
- Ce miroir acrylique est adapté aux collectivités : en cas de casse, le miroir ne se brise pas en petits morceaux, contrairement aux miroirs en verre.
- Miroir muni de 4 perçages aux angles (kit de visserie pour fixation murale incluse) pour fixation par vissage.
- Vous pouvez également le fixer avec de l'adhésif ou colle monocomposant.
- Miroir avec bords nets : simple pour éviter le vandalisme et la dégradation mais net pour éviter les coupures.
- Miroir incassable et facile à poser.
- 3 dimensions de miroirs possibles :
 - H 400 mm x L 600 mm
 - H 600 mm x L 800 mm
- Garantie : 3 ans.

Conditions d'utilisation de ce miroir incassable

Miroir pour intérieur uniquement

Conditionnement

Vendu à l'unité (fixations murales fournies)

Quels sont les avantages de ce miroir toilettes et vestiaires ?

- Miroir incassable, offrant une durée de vie dans les toilettes publiques ou les vestiaires de salles de sport.
- En cas de coups ou de chocs, le miroir ne se brise pas en mille morceaux : idéal pour la sécurité dans les écoles, prisons ou tout lieu public.

Que dit la Loi sur la pose d'un miroir pour sanitaires publics ?

La sécurité des miroirs dans les ERP (établissements qui reçoivent du public) relève du règlement des ERP (arrêté du 25/6/1980), livre 3, dispositions applicables aux établissements de 5ème catégorie, chapitre 12, article X 9.

"Article X 9 - Protection physique du public

§.1. Toutes les parois des salles d'activités physiques et sportives doivent, jusqu'à une hauteur de 2 mètres:

- soit résister aux chocs ;*
- soit ne pas présenter de danger en cas de bris ;*
- soit être protégées."*